

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2017

28 juillet 2017 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 4 août 2017 à 18 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent; Suppression de poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe ; Recherche et création d'un poste CUI CAE pour l'encadrement périscolaire ; Questions et informations diverses

L'an deux mil dix-sept et le 4 août à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HENRAS Marine, M. MAURY Cyril, M. DOUSSET Jean-Marc, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, M. MONTEIRO Augustin, Mme SIRVEN Martine

Absentes excusées : Mme NOUAILLES Yvette, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, Mme LECOUTRE Gisèle

Mme NOUAILLES Yvette a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique
Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie a donné pouvoir à Mme RAYNAL Sylvie

Le Conseil Municipal désigne Mme HENRAS Marine comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu précédent

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017, qui leur a été adressé avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Suppression de poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Mme le Maire précise aux Conseillers Municipaux que suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11/07/2017 et suite à la création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 35 heures 00 par semaine, en date du 15/04/2017, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 04/08/2017.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures 00 par semaine à compter du 04/08/2017 et charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Recherche et création d'un poste CUI CAE pour l'encadrement périscolaire

Mme le Maire indique la nécessité de recruter une personne pour l'encadrement périscolaire et propose de créer, dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les conditions fixées ci-après, à compter du 01/09/2017

Il s'agit d'un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux ; il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'État.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer cette convention avec POLE EMPLOI et ce contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé deux fois (par tranche de 6 mois), sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de créer cet emploi dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures hebdomadaires, temps modulable en fonction des périodes (scolaires et vacances) avec annualisation du temps de travail
- indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise Mme le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.